



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2022-282

PUBLIÉ LE 18 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture des Hautes-Pyrénées / Direction des services du cabinet - Service des sécurités

65-2022-11-17-00001 - Arrêté préfectoral portant composition du bureau de vote électronique concernant l'élection des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la police nationale des Hautes-Pyrénées (2 pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2022-11-17-00001

Arrêté préfectoral portant composition du bureau de vote électronique concernant l'élection des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la police nationale des Hautes-Pyrénées



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral n°
portant composition du bureau de vote électronique concernant
l'élection des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de
proximité de la police nationale des Hautes-Pyrénées

**Le préfet des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination du préfet des Hautes-Pyrénées, Monsieur SALOMON Jean ;

Vu l'arrêté du 06 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de CSA de PROXIMITE se compose comme suit :

Président	GIANNOTTA Sandrine
Vice-Président	MARCELLI Xavier
Secrétaire	PONCELAS Elizabeth
Secrétaire adjoint	BALAGNA Michèle

../...

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

ALLIANCE POLICE NATIONALE - UNSA	LABORDE Marc (titulaire) ACHE Alexandre (suppléant)
UNITE SGP POLICE - FSMI FO	CABOS Nicolas (titulaire) SAINT-LAURENS Valérie (suppléant)

Article 2 : Il se réunit, autant que nécessaire, et à minima pour procéder aux opérations de pré-scellement des urnes et de proclamation des résultats,

Article 3 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Tarbes, le 17 NOV. 2022

Le Préfet,



Jean SALOMON